



LES ÉCLAIREURS
DE CONNAISSANCES

ACCUEILLIR UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Contexte

La politique régionale de formation des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 qui pose les principes d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie en société et dans celui de la loi formation du 5 mars 2014. L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

Définition du handicap

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.»



DÉFICIENCE MOTRICE

Atteinte de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir.

Cette capacité peut concerner, entre autres : le déplacement, la posture, l'action sur le monde extérieur, la communication, la perception du monde extérieur, l'alimentation.

Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs,
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Fatigabilité,
- Soins médicaux fréquents
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Manque d'autonomie
- Etc.

Aménagements possibles

<https://www.crn-handicap.fr/fiches/handicap-moteur-faciliter-les-deplacements-la-prehension-et-parfois-la-parole>



DÉFICIENCE AUDITIVE

Dégradation de l'audition entraînant une diminution ou une perte des capacités auditives.

Cette déficience comporte plusieurs degrés :

- Déficience légère (perte de 20 à 40 décibels), les sons faibles ne sont plus perçus.
- Déficience moyenne (perte de 40 à 70 décibels) de nombreux sons de l'environnement sonore sont difficilement perçus.
- Déficience sévère (perte de 70 à 90 décibels) de nombreux sons de l'environnement ne sont plus perçus.
- Déficience auditive profonde (perte supérieure à 90 décibels) la totalité des sons de l'environnement sonore n'est plus perçue.

Les incidences potentielles en situation de formation

- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Accessibilité à la communication sonore (téléphone, alarme, ...)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informelle
- Etc.

Aménagements possibles

<https://www.crn-handicap.fr/fiches/les-amenagements-pour-les-personnes-sourdes-ou-malentendantes>

DÉFICIENCE VISUELLE

Peut être de naissance ou acquise à la suite d'une maladie ou un traumatisme.

Diminution ou perte de la capacité visuelle après correction.

Il y a plusieurs degrés de déficience, de la malvoyance à la cécité totale, et plusieurs manières de mal voir (perte de la vision centrale, taches noires, vision floue, forte sensibilité à la lumière, mauvaises appréciations des distances, des couleurs...).

Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informelle
- Exploitation et l'écriture de support papier
- Utilisation d'outils en tout ou en partie visuels (photocopieurs, ordinateur, etc.)
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Manque d'autonomie
- Etc.

Aménagements possibles

<https://www.crn-handicap.fr/fiches/les-amenagements-pour-les-personnes-aveugles-ou-malvoyantes>



LES TROUBLES COGNITIFS

TDA-H, troubles autistiques, troubles Dys, etc.

Les fonctions cognitives recouvrent l'ensemble des processus mentaux intervenant dans la réception, le traitement et la communication des informations. Elles sont donc à la base des mécanismes d'interaction entre un individu et son environnement et sont déterminantes dans les apprentissages.

Elles conditionnent une multitude de gestes, de dispositions mentales, de facultés à agir et d'émotions, ainsi que leur vitesse de mise en œuvre.

Les fonctions cognitives concernent directement les fonctions exécutives, le raisonnement, l'abstraction, l'attention et la concentration, la mémoire, le langage (oral et écrit), les capacités visuo-spatiales, les gnosies (perception et reconnaissance des objets) et les praxies (exécution des gestes).

Les incidences potentielles en situation de formation

- Difficulté à lire, à décoder un texte, à orthographier mais aussi à acquérir du vocabulaire, à utiliser le langage et à structurer ses idées, notamment dans l'apprentissage des langues étrangères ;
- Prise de parole indistincte, troubles de la syntaxe, expressions par mots isolés, discours plus ou moins construit, manque de mot, compréhension partielle du langage oral, etc. ;
- Difficultés à coordonner et planifier correctement des gestes volontaires (comme écrire) ;

- Troubles de la communication, de la socialisation et répertoire d'intérêts restreints ;
- Difficultés au niveau des capacités attentionnelles, une impulsivité et parfois une hyperactivité motrice.

Aménagements possibles

<https://www.crn-handicap.fr/fiches/pedagogie-adaptee-aux-personnes-dyslexiques>

<https://www.crn-handicap.fr/fiches/pedagogie-adaptee-aux-personnes-dyspraxiques>



MALADIE INVALIDANTE

Maladie chronique et/ou évolutive entraînant des déficiences plus ou moins importantes, momentanées, permanentes ou évolutives.

Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses : déficience cardiaque, diabète, cancer, hépatite, asthme, épilepsie, SEP (Sclérose en plaques), allergie, VIH (Sida)....

Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Fatigabilité
- Soins médicaux fréquents
- Etc.

Aménagements possibles

- Demeurer attentif aux signes manifestes de fatigue
- Étaler la charge de travail, aménager l'emploi du temps, les horaires
- Aménager des lieux de repos ou de travail (pour échapper au stress généré par les grands groupes, l'affluence ou un environnement sonore important)
- Éviter les situations stressantes (imposer des délais trop serrés, des échéances trop rapprochées,..)
- Dispenser des signes de réassurance, des encouragements
- Autoriser le tutorat, soutien social, binôme étudiant, preneur de notes en cas de lenteur et fatigabilité
- Pour les aménagements et adaptations des examens, prévoir des pauses, la présence d'un soignant ou tiers « rassurant », une salle individuelle ou place particulière, temps majoré de composition (pour récupérer en cas de crise)

Engagement de l'organisme de formation

- Accueillir dans ses formations le public ci-dessus défini comme éligible, sans discrimination.
- Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes handicapées pouvant être pris en compte les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap.
- Recourir à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptions du handicap dans le monde du travail (cf. liste en fin du document)

Vérifier l'adéquation Handicap au projet de formation

Un questionnaire spécifique ainsi qu'un entretien sont proposés au stagiaire en situation de handicap. Il n'est pas nécessaire de connaître tous les détails relatifs à la situation personnelle du candidat mais il est essentiel de pouvoir mesurer l'adéquation entre les conditions logistiques, techniques, ou les exigences du métier ou de la compétence pour lequel la personne va être formée et le handicap.

Anticiper les aménagements / les compensations

Anticiper les aménagements et compensations à mettre en œuvre permettra de sécuriser le parcours de formation.

Les quatre grands types d'adaptations pouvant être mis en place :

Les adaptations pédagogiques

- Adaptation du rythme sur la journée, la semaine, la totalité de la formation
- Adaptations pédagogiques : Voir dossier dédié <https://www.crn-handicap.fr/dossiers/les-adaptations-pedagogiques>
- Besoin de pauses
- Gestion des absences

Contenus, supports, méthodologie, outils

- Accessibilité des supports
Voir dossier : <https://www.crn-handicap.fr/dossiers/les-adaptations-des-supports-pedagogiques>
- Choix des méthodes adaptées aux capacités des stagiaires

Evaluation

- Accessibilité des supports d'évaluation
- Adaptation du temps

Environnement matériel et social

- Accessibilité des locaux (en externe et dans les locaux)
- Accessibilité à la plateforme de formation (à distance)
- Matériel adapté
- Equipe/groupe sensibilité

Assurer le suivi renforcé du stagiaire tout au long de la formation

La mise en place d'un suivi renforcé du stagiaire handicapé au cours de formation permettra :

- D'anticiper d'éventuelles difficultés de suivi de la formation
- D'éviter toute rupture de formation
- D'assurer le bon déroulement et les ajustements éventuels des aménagements ou moyen de compensation mis en place.

Le Réseau

Agefiph

Créée par la loi de 1987 et confortée dans son rôle par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'Agefiph a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées et en milieu ordinaire de travail.

Au service de cette mission, l'Agefiph collecte et gère les contributions des entreprises soumises à l'obligation d'emploi de 6%.

Rôle et mission

Elle propose une offre d'interventions composée de services, de prestations et d'aides destinées :

- Aux personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi (titulaires d'une RQTH, d'une pension d'invalidité, quelle que soit sa catégorie, d'un taux d'IPP supérieur ou égal à 10 %, d'une carte d'invalidité ou d'une allocation adulte handicapé ou ayant déposé un dossier à la MDPH).
- Aux entreprises privées, quel que soit leur taille (financée par les contributions des entreprises de 20 salariés et plus soumises à l'obligation d'emploi, l'offre d'interventions est mobilisable pour toutes les entreprises privées sans condition de taille).

Cap Emploi

Dans leur forme actuelle, les Organismes de Placement Spécialisé (OPS) ont été mis en place depuis le 1er janvier 2018, sous l'appellation Cap emploi.

Leur objectif est de sécuriser les parcours des personnes handicapées les plus fragiles (dont le handicap constitue le frein principal à l'emploi) et favoriser les transitions professionnelles.

Ils accompagnent les demandeurs d'emploi en situation de handicap (dont le handicap constitue le frein principal d'accès à l'emploi), dans le cadre d'une co-traitance avec Pôle emploi, ainsi que les personnes handicapées en emploi (lorsque le handicap constitue le frein principal au maintien dans l'emploi ou à l'évolution professionnelle).

France Travail et Missions locales

France Travail et les missions locales concourent également à l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'emploi.

France Travail accompagne l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi en situation de handicap doivent tous s'inscrire auprès de France Travail. C'est ensuite, France Travail qui affecte le suivi de certains demandeurs d'emploi en situation de handicap à Cap emploi (selon des critères définis au niveau national et local).

Les missions locales accompagnent les jeunes de moins de 26 ans, sortis du milieu scolaire. Des jeunes demandeurs d'emploi en situation de handicap peuvent faire partie du public suivi par les missions locales.

Prestataires d'Appuis Spécifiques (PAS)

Pour appui méthodologique, conseils, recommandations, prêt de matériel, voire accompagnement direct du demandeur par une personne spécialisée.

Les prestations d'appui spécifique (PAS) sont des ressources spécialisées venant apporter un appui expert au conseiller à l'emploi référent de parcours permettant d'identifier précisément les conséquences du handicap au regard du projet professionnel de la personne et les moyens de le compenser. Ils portent sur des déficiences spécifiques : visuelles, motrices, auditives, mentales ou psychiques, dans le cadre d'un recrutement ou en vue d'un maintien dans l'emploi.

L'expert identifie les potentialités et le degré d'autonomie de la personne ainsi que les limites ou les risques éventuels liés à sa déficience. L'expert apporte des solutions pour développer les capacités d'initiatives et l'autonomie de la personne dans le cadre de son projet et valide les pistes ou le projet professionnel au regard des potentialités de la personne. L'objectif est de développer l'autonomie de la personne pour faciliter la mise en œuvre des différentes phases d'accompagnement de son projet professionnel.

Les outils possibles

Centralisation de nos ressources :

<https://padlet.com/veilleformation/prendre-en-compte-les-situations-de-handicap-en-formation-1fd2dcso3s79kjro>

Pour des troubles auditifs : nous pourrions utiliser le logiciel de traduction DeepL :

<https://www.deepl.com/fr/translator>

Police utilisable pour faciliter la lecture des personnes atteintes de troubles Dys :

<https://opendyslexic.org/>